

Concept de protection pour les cours

Movendo, Monbijoustrasse 61, 3007 Bern

13.1.2022

Le concept de protection se base sur les ordonnances du Conseil fédéral en vigueur, sur les exigences spécifiques des offices fédéraux (OFSP, SEFRI) et sur les recommandations actualisées de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA.

1 Certificat COVID

Movendo organise des cours dans des lieux externes, notamment dans des hôtels avec salles de séminaire et restaurants. Il est obligatoire de présenter un certificat COVID valable pour toute la durée de la formation et une carte d'identité pour participer à nos cours.

Les responsables de formation, les intervenant-e-s et les participant-e-s sont informés à l'avance de l'obligation d'obtenir un certificat. Les personnes qui ne sont pas en possession d'un certificat COVID valable ne peuvent pas participer à la formation.

Sur chaque lieu, il est clarifié à l'avance qui vérifiera les certificats. En règle générale, c'est le personnel de l'hôtel ou du restaurant qui s'en charge. Dans certains cas, les intervenant-e-s de Movendo peuvent également vérifier les certificats.

Une obligation de certificat étendue (2G) est en vigueur depuis le 20 décembre 2021. Les participant-e-s aux cours concernés seront informé-e-s directement.

2 Obligation de port du masque et mesures en matière de distance sociale

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur, même en salle de cours.

L'obligation de porter un masque ne s'applique pas aux groupes de personnes qui sont exemptées de l'obligation prévue à l'article 3b, paragraphe 2 de l'ordonnance COVID-19. Les intervenant-e-s reçoivent quelques masques sur le lieu de formation et les mettent à disposition pour les situations particulières.

Dans les cours avec nuitées, des chambres individuelles sont réservées. Les chambres doubles sont possibles pour les personnes vivant dans le même ménage.

3 Mesures en matière d'hygiène

Sur tous les lieux de formation, on assure que les directives de l'OFSP en matière d'hygiène puissent être respectées (lavage des mains, désinfectants, aération des locaux, nettoyage, etc.)

4 Recueil des données de contact

Dans le cours Movendo, les données de contact des participant-e-s sont saisies et vérifiées à l'ouverture du cours. Les données seront saisies par l'administration ou la direction de cours et conservées chez Movendo.

5 Mesures d'information et de gestion

Les participant-e-s sont informé-e-s des règles en vigueur avec l'envoi de l'invitation ainsi que de vive voix à l'ouverture du cours.

Les responsables de formation et les intervenant-e-s sont informés par écrit et oralement des règles et responsabilités en vigueur. Les responsables de formation et les intervenant-e-s sont informé-e-s qu'ils peuvent exclure du cours en tout temps des personnes qui présentent des symptômes du Covid-19.

La direction de l'Institut est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du concept de protection. Les employés sont impliqués et informés des mesures actuelles. En cas de changements significatifs, le comité est informé.

Michael Herzka, directeur de l'institut